



SALVADOR

**ASSASSINATS DE MILITANTS
MENACÉS DE MORT**

Le personnel d'une station de radio locale salvadorienne, Radio Victoria, a reçu des menaces de mort par courrier électronique. Le message du 23 décembre, envoyé à seize employés, déclarait: «Nous en avons déjà expédié deux au fond du trou, la question est qui sera le troisième».

Ces menaces font suite à l'assassinat de deux militants du Comité environnemental du département de Cabañas, Gustavo Marcelo Rivera en juin 2009 et Ramiro Rivera le 20 décembre. Cette organisation non gouvernementale a dénoncé des fraudes qui auraient eu lieu lors des élections locales de janvier 2009. Par ailleurs, elle s'est exprimée contre un projet minier dans la région. Le 26 décembre, une autre personne de cette organisation a été tuée: Dora Alicia Recinos Sorto, épouse du porte-parole du comité, enceinte de huit mois.

Radio Victoria est une station de radio communautaire consacrée aux questions sociales ou relatives aux droits humains. Ses journalistes ont évoqué les campagnes contre l'exploitation minière et la corruption et ont demandé que les responsables présumés du meurtre de Gustavo Marcelo Rivera soient traduits en justice.

Si vous désirez intervenir pour ce cas ou pour des cas semblables ou si vous souhaitez adhérer à notre organisation, demandez des informations à: ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Speichergasse 29, CP 5011, 3001 Berne. Tél. 031 312 20 44. Courriel: info@acat.ch. Internet: www.acat.ch.

Observatoire du droit d'asile

MALTE: RENVOI DANS L'INTÉRÊT DE LA FAMILLE?

Une famille somalienne arrive en deux fois en Suisse. Le père, Ahmed, et trois enfants sont passés par Malte où ils ont demandé l'asile. La mère, Aliya, et trois autres enfants ont transité par l'Italie sans y être enregistrés. En vertu du règlement Du-blin, tous seront renvoyés à Malte, le pays le plus surchargé d'Europe. Ahmed, sa femme et leurs six enfants demandent l'asile en Suisse en deux fois. Leur périple les a en effet séparés. Ahmed et trois des enfants arrivent à Malte, où ils demandent l'asile pour ne pas être refoulés. En janvier 2009, ils arrivent enfin à destination, en Suisse, où ils demandent à nouveau l'asile. Aliya et les trois autres enfants passent clandestinement par l'Italie et arrivent en Suisse en juin 2009. Dans la logique de Dublin, la demande d'Aliya, dont le passage par l'Italie n'a pas été enregistré, devrait être traitée par la Suisse alors que celle d'Ahmed relève de la compétence de Malte.

Le 4 novembre 2009, l'Office fédéral des migrations (ODM) refuse d'entrer en matière et ordonne le renvoi de toute la famille vers Malte. Aliya dépose un recours contre cette décision. Le 18 novembre 2009, le Tribunal administratif fédéral (TAF) précise que le Règlement Dublin prévoit «que, lorsque l'application des critères conduirait à séparer les membres d'une famille, l'Etat responsable est celui que les critères désignent comme responsable de la prise en charge du plus grand nombre d'entre eux ou, à défaut, du plus âgé d'entre eux». Ahmed étant plus âgé qu'Aliya, Malte est l'Etat responsable de toute la famille. En l'espèce, ni le TAF ni l'ODM n'analysent les conditions de vie à Malte et les garanties de procédure offertes aux requérants d'asile pourtant dénoncées par de nombreuses organisations. Les autorités n'envisagent tout simplement pas d'appliquer la clause de souveraineté, qui permet de déroger aux critères usuels.

La situation à Malte est très problématique, car ce petit territoire est l'un des plus proches des côtes africaines. Comment la Suisse peut-elle savoir si le renvoi vers Malte est raisonnablement exigible si elle ne discute même pas de cette question? ///

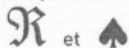
SOLUTIONS DES JEUX

Miniquiz:

1.A - 2.C - 3.B - 4.A - 5.A

Mot secret: Engadine

Coup d'œil:



Les 7 erreurs: 1. manque bouton sur manteau - 2. couleur fleur - 3. forme fermoir - 4. briques - 5. neige sur cadre fenêtre - 6. rideau fermé 7. longueur manteau.

Sudoku

2	4	6	3	1	8	7	5	9
5	8	1	9	7	4	2	3	6
7	9	3	6	5	2	4	8	1
9	2	5	1	4	6	8	7	3
6	7	4	8	2	3	1	9	5
1	3	8	5	9	7	6	2	4
3	6	9	2	8	1	5	4	7
4	5	2	7	6	9	3	1	8
8	1	7	4	3	5	9	6	2

**Gagnants des
mots croisés n°8/10
Solution: TIMBRE**

M^{me} Jacinthe GINDRAT,
Pleujouse
+ 1 bon PBR Fr. 20.-

M^{me} Héléne PAGE,
Givisiez Fr. 10.-

Mots croisés n°8/10

M	A	R	A	I	C	H	E	R	E
A	V	A	N	C	E		N	E	M
B	A	S	T	A		E	T		I
O	N	T		R	E	N	O	I	R
U	T	I	L	E	M	E	N	T	
L		G	I		I	E	N	A	
E	T	N	A		N		E	L	A
	R	A	N	C	E	S		I	N
D	E	C	E	R	N	E		E	N
O	S		S	I	T	E		N	E